



**PROCÈS-VERBAL N° 15  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY  
DU 07 AVRIL 2025**

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 14 du 09 décembre 2024
4. Assermentation
5. Communications du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n° 09/2024 relatif au Règlement du personnel communal
  - a. Rapport de la commission désignée pour étudier le présent préavis
  - b. Discussion
  - c. Décision
8. Préavis municipal n° 01/2025 relatif à la réfection de la place de jeux – Rte du Collège 32
  - a. Rapport des commissions désignées pour étudier le présent préavis
  - b. Discussion
  - c. Décision
9. Préavis municipal n° 02/2025 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de la buvette des terrains de football
  - a. Rapport de la commission de gestion et des finances
  - b. Discussion
  - c. Décision
10. Propositions individuelles
11. Divers

Avant la séance, l'audit effectué à la déchetterie est présenté par l'entreprise Valorsa ainsi qu'une autre présentation concernant le SRGZA (Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités).

A la suite de ces deux présentations, Mme Nathalie Fragnière, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance à 20h35. La parole est donnée à la Secrétaire afin de procéder à l'appel.

## **1) Appel**

Sont excusés : Mme Tania Dévaud et MM. José Cabo, Pierre-Alain Dévaud, Basile Favre, Serge Martin, Frédéric Rieubon et Cyril Schmied.

Sont absents : MM. Vincent Favre et Steve Paquier

Sont présents : 26 conseillères et conseillers.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2) Adoption de l'ordre du jour**

A la demande de la Municipalité, le point 7 traitant du préavis municipal n°09/2024 relatif au Règlement du personnel communal est supprimé de l'ordre du jour.

Pas d'autre demande de modification n'est formulée par l'assemblée. L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

## **3) Adoption du procès-verbal n° 14 du 09 décembre 2024**

Accepté à l'unanimité.

## **4) Assermentation**

A la suite de la démission de M. Julien Corbaz, Mme Viviane Favre doit être assermentée. La Présidente donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Mme Viviane Favre solennise sa promesse et est donc installée en tant que membre du Législatif communal de St-Barthélemy.

## **5) Communications du bureau**

Mme Nathalie Fragnière informe qu'un référendum portant sur la décision du Conseil communal du 09 décembre dernier relatif à la vente de la parcelle a été déposé par des citoyens de la commune et qu'il a abouti. La votation aura lieu le dimanche 18 mai 2025.

## **6) Communications de la Municipalité**

Mme Vilma Pirrello prend la parole en premier et indique qu'au niveau de l'ancienne administration communale, la Municipalité a dû procéder à une mise à ban des places de parc louées par Techni Stores car trop de clients du restaurant, ou autres, s'y garaient. Elle ajoute, concernant un véhicule Alpha Romeo immatriculé avec des plaques roumaines stationné depuis des mois le long des halles, qu'une longue procédure a été nécessaire pour pouvoir l'évacuer. Elle devrait aboutir ce mois. De plus, il y a régulièrement des véhicules avec des plaques étrangères qui restent stationnés de longues périodes au terrain de foot. Dans cette zone, il est compliqué d'entreprendre une procédure de mise à ban étant donné qu'il y a beaucoup de visiteurs avec les locations

pour les manifestations et les matchs et que le panneau devrait indiquer trop d'exceptions. La procédure étant coûteuse et compliquée, ce n'est pas envisageable à cet endroit.

Elle informe que M. Grégory Cretegy, qui officiait sur mandat en tant que boursier communal, a décidé de mettre un terme à son contrat car les horaires ne lui convenaient plus et il préfère se réorienter dans d'autres tâches. L'intérim a été assuré par le boursier de Bussigny et une nouvelle boursière, engagée en tant qu'employée communale, débutera le 1<sup>er</sup> mai 2025.

M. Giuseppe Greco poursuit et indique que depuis le 1<sup>er</sup> mars, après quelques travaux de remise aux normes, un nouveau take away italien a ouvert ses portes dans les locaux de l'ancienne poste.

Concernant la déchetterie, comme constaté par les représentants de Valorsa en début de séance et vu l'ampleur des travaux à entreprendre pour une mise en conformité des lieux, un déménagement sur le site d'Echallens est prévu entre fin septembre et début octobre 2025.

Pour terminer, il signale que des individus ont utilisé le terrain d'entraînement de foot avec des voitures pour y faire du rallye. La Gendarmerie a été saisie de l'affaire et la Municipalité a pris la décision de faire poser des troncs d'arbres pour protéger l'accès au site.

M. Jean Claude Machoud informe qu'une signalisation avec des LED puissantes sera mise en place pour améliorer la visibilité aux arrêts de bus utilisés par les enfants.

Il indique que la route entre Echallens et Goumoens-la-Ville est à nouveau fermée à la circulation. Les mesures mises en place lors de la première fermeture, c'est-à-dire de fermer le chemin entre notre commune et Goumoens-la-Ville, avaient eu des résultats mitigés, la commune de Goumoens n'ayant pas voulu fermer le chemin de leur côté. La Municipalité n'avait par conséquent pas l'intention de réitérer cette fermeture. Toutefois, cette année, c'est la Municipalité de Goumoens qui a émis la demande de fermer la route, les travaux effectués à l'EMS provoquant des dangers avec le trafic venant de St-Barthélemy. Les panneaux seront donc mis en place rapidement par la DGMR afin de fermer le chemin.

Il informe qu'une grosse fuite d'eau s'est produite à la Route du Village 77. Plusieurs entreprises ont dû intervenir et un arbre se trouvant au-dessus de la canalisation a dû être abattu. De plus, au bout de cette conduite se trouvait une borne hydrante totalement inaccessible pour les pompiers, il faut donc la déplacer au bord de la route cantonale. Cela va occasionner des frais d'environ CHF 40'000.00. Le budget relatif à l'eau va donc être dépassé. Il indique qu'aucun investissement pour entretenir les conduites n'a été entrepris durant les 20 dernières années et que ce problème peut se reproduire à tout instant.

Concernant la fontaine dont l'eau ne coulait plus, une fuite a été découverte dans un champ. La conduite en question était très ancienne et comportait plusieurs fuites. Les réparations ont été effectuées avec les moyens à disposition.

Comme déjà mentionné lors de précédentes séances du Conseil communal, les compteurs d'eau devraient normalement être changés tous les 15 à 20 ans, or, le plus ancien date de 1965 et les autres ont une moyenne d'âge de 30 ans. Cela pose des problèmes au niveau des relevés et de la facturation. Il faudrait par conséquent faire le nécessaire mais le budget manque actuellement pour pouvoir les changer plus rapidement. Il y a également une problématique par rapport aux compteurs verts qui

appartiennent à la commune. Jusqu'à présent ils étaient installés par les moyens et aux frais des utilisateurs. Ils seront dorénavant remplacés par des compteurs à lecture à distance. La commune a commencé à facturer la location des compteurs verts, cependant il faut financer la possibilité de les remplacer, c'est pour cette raison que CHF 20.00 sont désormais facturés. Des réclamations ont été reçues à ce propos et transmises à la commission de recours.

M. Cédric Glauser souhaite revenir sur la fermeture prochaine du chemin entre St-Barthélemy et Goumoens-la-Ville et demande si le trafic agricole sera autorisé.

M. Jean Claude Machoud répond que ce seront les mêmes panneaux que l'année précédente, à savoir bordiers autorisés. Cela ne concerne que les 2 agriculteurs qui ont leurs champs sur cette portion de chemin. Il précise que seule la Gendarmerie est habilitée à procéder à des contrôles et amender.

M. Cédric Glauser répond que cela n'a aucun sens que les machines agricoles ne puissent pas y avoir accès car pour les agriculteurs, emprunter la déviation avec leurs tracteurs lui paraît complètement incohérent.

## **7) Préavis municipal n° 01/2025 relatif à la réfection de la place de jeux – Rte du Collège 32**

a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale. Celui de la commission ad hoc est lu par Mme Adrienne Favre.

b) Discussion

Mme Nathalie Fragnière souhaite apporter quelques remarques et réflexions pour débiter la discussion. Elle rappelle que les membres des commissions ne peuvent pas et ne doivent pas effectuer le travail de la Municipalité et n'ont pas la compétence légale pour, par exemple, adjudger un travail, demander une contre-offre, discuter avec un propriétaire d'un prix convenu, etc. Dans ce cas précis, la commission ad hoc ne doit se prononcer que sur les aspects techniques, soit les matériaux, la configuration et autres ; elle n'a pas qualité pour se prononcer sur la partie financière, ni s'immiscer dans la gestion étant donné que la commission de gestion et des finances a établi un rapport. Elle peut uniquement émettre un vœu.

De plus, elle ajoute qu'elle aimerait comprendre comment un membre de la commission peut en être le rapporteur s'il n'a pas assisté à la rencontre avec la Municipalité.

M. Daniel Morier précise que la commission de gestion et des finances s'est basée sur l'offre présentée dans le préavis et qu'il n'est pas dans leurs attributions d'entrer dans le détail des offres et d'analyser pourquoi une offre est privilégiée par rapport à une autre. Ils s'arrêtent sur le montant proposé et le moyen de le financer. Cela fait un certain temps que le sujet de la place de jeux est évoqué durant les séances et, auparavant, d'autres offres avaient été mentionnées, notamment Depping, la société civile et l'entreprise indiquée dans le préavis.

M. Bertrand Favre estime que beaucoup d'argent va être investi pour cette petite surface et que cette place de jeux serait mieux située au terrain de foot. Comme un réaménagement y est prévu, il serait plus judicieux de la prévoir là-bas. Il y a selon lui moins de circulation routière et le bruit provoqué par les enfants poserait moins de problème du fait qu'il n'y a pas de voisinage immédiat.

Mme Pamela Burdet indique que Mme Adrienne Favre n'était pas présente lors de la rencontre avec la commission ad hoc. La question des offres a été évoquée lors de cette séance. Elle indique qu'elle avait fait part aux membres de la commission qu'elle se tenait à leur disposition pour toute autre question ou que le greffe pouvait leur faire parvenir tous les documents qu'elle a en sa possession concernant ce sujet depuis 2020 dont elle a régulièrement fait mention lors des séances de Conseil communal. Un travail considérable a été fait par la Municipalité et des demandes avaient été faites à plusieurs prestataires, notamment Depping, Kompan, Bimbo, toujours avec un appui de Realsport. Il est évident que depuis 2020, les prix ont évolué. Au début du projet, le financement nécessaire n'étant pas disponible, seuls quelques travaux avaient été envisagés. Toutes ces informations sont mentionnées dans les procès-verbaux des séances de Conseil communal. La solution finale présentée se porte sur Realsport qui est spécialiste dans la mise en place des installations de divers fournisseurs. En 2022, des enfants avaient écrit à la Municipalité afin de soumettre l'idée de l'installation d'une table de ping-pong, une offre avait été demandée et le projet s'élevait à environ CHF 3'000.00. Tous les projets retenus, en tenant compte des réflexions du groupe de travail et de la configuration des lieux, arrivent à la somme présentée dans le préavis. De plus, le terrain synthétique se trouvant à côté et attirant passablement d'enfants, la place de jeux a plus d'intérêt à se faire à cet endroit.

M. Gino Angelini ajoute que le projet de réaménagement des terrains de foot risque de prendre quelques années et que si la place de jeux ne se fait pas à l'endroit initialement prévu, il risque de ne pas y avoir de place de jeux avant un certain temps alors que c'est maintenant que le village en a besoin.

Mme Adrienne Favre indique que la commission n'a pas de commentaire à faire sur les aménagements prévus, si ce n'est que cette seconde offre permettrait également d'aller dans les aspects techniques. Et, sans comparatif, il est compliqué pour la commission de conseiller pour de tels travaux. Sur cet aspect, elle se questionne si l'aménagement proposé convient et est dans l'intérêt de la commune. La commission aurait ainsi eu besoin de cette deuxième offre pour l'analyser d'un point de vue technique. Sans ce comparatif, la commission s'est dit qu'elle ne pouvait pas préavisser favorablement avec les travaux qui sont proposés.

Mme Carole Bugnon rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et que les enfants ont été consultés pour connaître leurs souhaits. Donc, en considérant les offres déjà mentionnées et le groupe de travail qui a réfléchi au projet, il faut maintenant aller de l'avant car si on prend en compte encore l'avis d'autres personnes, le projet n'aboutira jamais.

Mme Adrienne Favre mentionne que les offres datent d'il y a 2 ans, qu'elles ne sont plus valables et que la commission aurait souhaité avoir une seconde offre à jour pour comparer et prendre la meilleure offre niveau qualité-prix étant donné le montant important qui va être investi.

Mme Pamela Burdet répond que certaines entreprises approchées, comme Bimbo, ne font pas l'installation des aménagements et que ce travail serait fait par Realsport. Elle aurait également apprécié que la commission ad hoc se prononce sur les matériaux choisis, car il faut également penser à l'entretien des installations pour la suite et que ces aspects ne sont pas mentionnés dans le rapport. Elle ajoute que la juriste cantonale a indiqué que le projet peut être renvoyé à la Municipalité pour un complément d'information mais que le Conseil communal ne peut pas forcer la Municipalité à requérir un certain nombre d'offres, tout comme il ne peut pas l'obliger à choisir l'entreprise chargée des travaux.

M. Benoît Favre revient sur l'information qui avait été mentionnée concernant la construction gratuite de places de jeux.

Mme Pamela Burdet répète ce qu'elle avait déjà mentionné lors d'une précédente séance. La fondation vaudoise de probation ne peut pas faire concurrence aux entreprises spécialisées. Elle peut éventuellement fournir des bancs et tables pour la place de pique-nique. Elle ajoute que malheureusement, comme la place de jeux ne prévoit pas de projet multigénérationnel, il n'y aura pas de subvention attribuée, ni d'Unisanté, ni de la loterie romande.

M. David Favre revient sur la réflexion de M. Bertrand Favre et indique qu'il a l'impression que l'on veut faire du bricolage. Qu'il faut faire quelque-chose à l'administration, en haut du village, à la salle, mais qu'en fin de compte, il n'y a pas de réflexion globale. Il rappelle qu'il avait déposé une motion pour une viabilité du site sportif dont il n'a jamais eu de réponse. Selon lui, il faudrait étudier le fait de savoir quel serait l'endroit le plus approprié pour construire la place de jeux et qu'il ne faut pas se précipiter dans ce projet.

M. Philippe Petoud rappelle que ce projet est discuté depuis plus de 3 ans. Il prend exemple de la ville de Lausanne où il travaille et indique que la construction des places de jeux est soumise à de nombreuses normes et que, par conséquent, très peu d'entreprises sont capables de construire des places de jeux publiques. Il indique également qu'à force d'attendre, les devis sont évalués à la hausse. Selon lui, cette place de jeux a plus sa place dans le village car l'endroit est plus approprié pour les familles avec des enfants en bas âge. De plus, il ajoute que lorsque le site du terrain de foot sera refait, il y aura également la possibilité d'y prévoir quelques aménagements pour les enfants.

Plus personne n'ayant de remarque, Mme Nathalie Fragnière rappelle que le Conseil communal ne vote ni sur le rapport, ni sur les conclusions du rapport, mais que le vote se porte sur le préavis municipal.

c) Décision

Accepté à la majorité.

**8) Préavis municipal n° 02/2025 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de la buvette des terrains de football**

a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale.

b) Discussion

M. David Favre est conscient que les travaux sont nécessaires, toutefois, il se questionne sur ce qu'attend la société Orlatti en retour de l'étude qu'elle va financer. Il rappelle qu'une commission devait être créée sur la viabilité du site et qu'il n'y a pas eu de suite à cette demande. Il pense que cette commission permettrait d'avoir une vision à large échelle des possibilités d'aménagement à cet endroit.

M. Daniel Morier répond que le préavis traite uniquement sur une demande de crédit d'étude et non pas le projet final. C'est donc précisément pour établir les différentes possibilités d'aménagement qui pourraient être créés sur le site en ne se focalisant pas seulement sur le football. L'idée est d'amener la réflexion à intégrer d'autres sports. Ensuite, quand un potentiel projet sera présenté, il faudra trouver le financement pour le réaliser et un autre débat aura lieu à ce moment-là. Il précise également que la démarche actuelle a pour but que la commune soit prête à présenter un projet en vue des subventions que le canton s'apprête à mettre en place car les premiers arrivés seront les premiers servis. Et, pour faire passer le projet au canton, le crédit d'étude doit être validé. Il n'y a aucun engagement financier.

M. Benoît Favre demande si le crédit d'étude porte uniquement sur les bâtiments ou sur l'ensemble du projet.

Mme Vilma Pirrello répond qu'il s'agit d'un projet dans sa globalité. Elle rappelle également que le périmètre est limité et qu'il ne va pas être possible de l'étendre. Elle revient sur le préavis pour la place de jeux qui vient d'être voté et trouve pertinent que la place de jeux soit implantée dans le village ; ce qui est plus pratique d'accès pour les familles quand les enfants rentrent de l'école et moins dérangent par rapport aux nombreux entraînements et matchs de foot, ou lors des locations de la cantine, qui limiteraient l'accès aux enfants.

Elle ajoute qu'effectivement, le projet dans sa globalité pourrait comporter quelques éléments de jeux pour les enfants et qu'il est faux de dire que la Municipalité n'a pas de vision globale pour les projets futurs. Elle ajoute que ce n'est pas l'entreprise Orlatti qui a approché la commune, mais que la démarche vient d'elle afin de pouvoir entreprendre cette étude de projet sans que cela n'occasionne de frais pour la commune. Du fait que le canton va engager des moyens financiers pour subventionner la création et rénovation de centres sportifs, il faut qu'un dossier complet puisse leur être présenté pour essayer d'en être bénéficiaire. Si une autre commune collabore avec la nôtre, il y a la possibilité d'obtenir 30%. Il y aura ensuite la possibilité de

demander d'autres aides, par exemple au fond du sport ou la loterie romande. Elle répète que pour que cela soit réalisable, le dossier devra être prêt en temps opportun. De plus, avec toute l'amiante qui se trouve dans les bâtiments, il va falloir tout détruire.

M. David Favre indique qu'il ne pense pas uniquement au foot pour ce site et qu'il est bien conscient de la vétusté des locaux et répète que cela fait 2 ans qu'il attend qu'une commission soit créée pour qu'une réflexion globale soit effectuée.

M. Gino Angelini indique que pour aller de l'avant avec ce projet et qu'une commission soit créée, il faut passer par un crédit d'étude. Par rapport à Orlatti SA, la société a adhéré au projet de la Municipalité qui ne se focalise pas uniquement sur notre commune mais également sur la région. Il rappelle que les prochaines élections communales auront prochainement lieu et invite M. David Favre à se porter candidat à la Municipalité pour pouvoir mettre en application ses réflexions.

Mme Nathalie Fragnière clôt le débat et passe au vote.

c) Décision

Accepté à la majorité.

## 9) Propositions individuelles

Néant

## 10) Divers

M. Bertrand Favre s'interroge sur le fait que l'arrosage des terrains de foot est déjà en fonction alors qu'il n'y pas encore eu de période de sécheresse et que les beaux jours sont arrivés il y a peu de temps.

M. Giuseppe Greco répond qu'il va en discuter avec l'intendant.

Mme Pamela Burdet souhaite remercier la société St-Barth Bouge, notamment M. Julien Richard qui a accompagné le groupe de travail pour le projet de la place de jeux ainsi que toutes les personnes qui y ont pris part.

Mme Theres Brillet demande ce qu'il en est par rapport au pumptrack qui devait être installé en mars.

M. Giuseppe Greco répond que la demande avait été faite mais qu'à l'heure actuelle ils n'ont pas encore reçu de nouvelle.

Mme Theres Brillet demande si le trou sur le chemin menant à Goumoens-la-Ville sera rebouché.

Mme Vilma Pirrello répond que cela a été fait tout en précisant que cet endroit ne se trouve pas sur le territoire de notre commune.

M. Jean-Pierre Allaz a constaté qu'une douzaine d'arbres sont tombés dans le Talent et que d'autres menacent également de tomber. Il demande si la Municipalité est au courant. M. Giuseppe Greco répond que le garde forestier en a été informé et qu'il va faire le nécessaire.

M. Jean-Pierre Allaz ajoute qu'il est surpris que les numéros de téléphone privés des Municipaux ne soient plus indiqués sur le site internet de la commune.

Mme Vilma Pirrello ainsi que la secrétaire municipale, Mme Sonia Barbosa, indiquent que c'est à la suite d'une formation suivie sur la cybersécurité et la protection des données que ces informations ont été supprimées du site.

M. Alexandre Fitzé signale que le long de l'ancien canal, les peupliers sèchent et il demande s'il s'agit d'un terrain communal ou si cela appartient à un privé, éventuellement M. Bertrand Favre.

Ce dernier répond que les peupliers sont effectivement en train de sécher et que cela peut effectivement présenter un danger mais que le terrain ne lui appartient pas. Le propriétaire concerné est toutefois au courant de la situation.

M. Benoît Favre demande si les cyprès qui avaient été enlevés au cimetière vont être remplacés.

M. Jean Claude Machoud indique que c'est un projet qui était prévu mais qu'il a été mis en attente pour le moment par manque de budget.

M. Jean-Pierre Allaz fait part que les forêts communales sont dans un état désastreux, notamment beaucoup d'arbres atteints par le bostryche et il demande s'il est prévu de s'en occuper.

M. Giuseppe Greco répond que ce problème est géré par le garde-forestier. Cette problématique touchant plusieurs communes, ce dernier a énormément de travail et fait au mieux.

M. Jean-Pierre Allaz indique qu'il y a également une branche suspendue dans un arbre sur le chemin longeant la Morteau et qu'elle menace de tomber.

M. Giuseppe Greco répond qu'il en prend note et qu'il en fera part au garde-forestier.

Mme Pamela Burdet rappelle que le greffe est à disposition par mail ou téléphone pour transmettre ce genre d'information.

La parole n'est plus demandée, Mme Nathalie Fragnière clôt la séance à 21h50.

St-Barthélemy, le 05 mai 2025

La Présidente

  
Nathalie Fragnière



La Secrétaire

  
Carole Bugnon